



Doc. 115

28 août 1950

Suppléants

Conclusions¹

Assemblée parlementaire

1. Résolution adoptée le 26 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport de la commission du Règlement et des prérogatives

L'Assemblée décide :

- a. de maintenir le principe de l'existence des suppléants;
- b. de maintenir, dans les circonstances actuelles, le système en vigueur de l'article 37 du règlement.

1. Voir Doc. 98, Rapport.

